



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 1824

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication à propos de l'extension des Journées du patrimoine au vendredi précédant le week-end retenu. Ce dispositif a été mis en pratique à partir de l'édition 2004, mais ne concerne que la région Île-de-France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette extension des Journées du patrimoine au vendredi pourrait concerner toute la France.

Texte de la réponse

Le dispositif d'extension à la journée du vendredi des Journées européennes du patrimoine existe en Île-de-France, mais s'applique à la seule manifestation appelée « Les Enfants du patrimoine », organisée depuis 2004 par l'union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Île-de-France, qui est subventionnée pour cette action par la direction régionale des affaires culturelles, service déconcentré du ministère de la culture et de la communication. Cette année, 280 sites ont ainsi ouvert exceptionnellement leurs portes aux écoles, collèges et lycées d'Île-de-France. Ils ont convié les jeunes franciliens et leurs enseignants à découvrir les richesses de leur patrimoine à travers un programme de visites originales, gratuites et guidées, conçu à leur intention. Si l'un des principes des journées européennes du patrimoine réside dans l'ouverture gratuite à tous des monuments appartenant au ministère de la culture, les autres propriétaires (départements, communes, propriétaires privés) sont invités à s'associer à cette journée selon la formule qui leur paraît la mieux adaptée. La gratuité de l'accès public est laissée à leur libre appréciation. Ainsi, l'extension de cette mesure à la France entière relève de l'initiative des acteurs concernés, qui peuvent s'inspirer de celle des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement d'Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1824

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5011

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 161